

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°04-2024-174

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2024

## **Sommaire**

# Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence

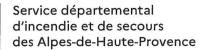
04-2024-06-19-00004 - AC N° 2024-1/1-002 du 19 juin 2024 Portant	
nomination de l'adjudant-chef Jérôme CASSAN au grade de lieutenant	
honoraire de sapeur-pompiers volontaires (1 page)	Page 3
04-2024-06-19-00006 - AC N° 2024-171-004 du 19 juin 2024 Portant	
cessation d'activité de Madame Emilie JEANNOT en qualité d'infirmière de	
sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du	
service départemental d'incendie et de secours. (1 page)	Page 5
04-2024-06-19-00005 - AC N°2024-171-003 du 19 juin 2024 Portant	
nomination de Madame Virginie GALMARD en qualité d'infirmière de	
sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du	
service départemental d'incendie et de secours. (1 page)	Page 7

# Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-06-19-00004

AC N° 2024-171-002 du 19 juin 2024 Portant nomination de l'adjudant-chef Jérôme CASSAN au grade de lieutenant honoraire de sapeur-pompiers volontaires







Digne-les-Bains, le 19 Juin Loll

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2024- 171 - 002

Portant nomination de l'adjudant-chef Jérôme CASSAN au grade de lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires

### LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant le grade détenu par l'intéressé (adjudant-chef);

Considérant l'âge (55 ans) et l'ancienneté de l'intéressé (36 ans);

**Considérant** la cessation d'activité définitive de Monsieur Jérôme CASSAN à compter du 5 septembre 2024 ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental;

#### ARRETENT:

Article 1 : L'adjudant-chef Jérôme CASSAN (149045) est nommé lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires le 5 septembre 2024.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3: Madame la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet des Alpes de Haute-Provence et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet

Marc CHAPPUIS

Jean-Claude CASTEL

NOTIFIE LE : SIGNATURE DE L'AGENT :

# Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-06-19-00006

AC N° 2024-171-004 du 19 juin 2024 Portant cessation d'activité de Madame Emilie JEANNOT en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.





Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence

Liberté Égalité Fraternité

Digne-les-Bains, le 19 juin dolla

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2024- 171 - 004

Portant cessation d'activité de Madame Emilie JEANNOT en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours

#### LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de cessation d'activité de l'intéressée ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental;

#### ARRETENT:

Article 1 : L'engagement de Madame Emilie JEANNOT (245196) en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé affectée au centre d'incendie et de secours de Volx, prend fin à compter du 4 juin 2024.

Article 2: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3: Madame la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet des Alpes de Haute-Provence et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet

Jean-Claude CASTEL

Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE : SIGNATURE DE L'AGENT :

> Service departemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence 95 avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9 www.sdis04.fr - contact@sdis04.fr

# Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-06-19-00005

AC N°2024-171-003 du 19 juin 2024 Portant nomination de Madame Virginie GALMARD en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.





Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence

Liberté Égalité Fraternité

Digne-les-Bains, le 19 Juin 2014
ARRÊTÉ CONJOINT N° 2024-171 - 003

Portant nomination de Madame Virginie GALMARD en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, membre de la sous-direction santé du service départemental d'incendie et de secours.

## LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de l'intéressée ;

Considérant le diplôme d'état d'infirmier détenu par l'intéressée;

Considérant l'avis favorable du médecin-chef de la sous-direction santé;

Sur proposition du Chef du Corps départemental;

#### ARRETENT:

Article 1 : Madame Virginie GALMARD née le 27 juin 1974 à Pontoise (95) est nommée au corps départemental en qualité d'infirmière de sapeurs-pompiers volontaires, avec une affectation au centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains, le 22 mars 2024.

**Article 2 :** Madame Virginie GALMARD conserve une ancienneté en qualité de sapeur-pompier volontaire acquise depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, date de son premier engagement en qualité de sapeure de 2ème classe.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4: Madame la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet des Alpes de Haute-Provence et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours

Le Préfet,

Jean-Claude CASTEL

Marc CHAPPUIS

NOTIFIE LE : SIGNATURE DE L'AGENT :